

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2025-2026 TENUE LE 7 AVRIL 2026 PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX À COMPTER DE 8H

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- M^e Caroline Gagnon, vice-présidente
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte
- M^e Ada Wittenberger
- M^e Gabriel Dumais
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M^{me} Nancy Potvin

Sont absents :

- M^e Rémi Bourget, vice-président
- M^e Régis Boisvert
- M^e Isabelle Gagnon
- M. Martin Drapeau
- M^{me} Lucie Granger

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Alexis Bernatchez, attaché au cabinet du bâtonnier

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. PROJET DE LOI C-16- LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS EN MATIÈRE PÉNALE ET CORRECTIONNELLE (PROTECTION DE L'ENFANCE, VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE, DÉLAIS ET AUTRES MESURES)

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau présente le projet de commentaires du Barreau du Québec en réponse au projet de loi C-16.

Les membres discutent des commentaires projetés du Barreau du Québec.

Les membres sont en accord avec le projet de loi C-16.

Les membres sont en accord avec le projet de commentaires du Barreau et l'adoptent.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 2 avril 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

D'ADOPTER le mémoire sur le projet de loi C-16 comme position officielle du Barreau du Québec;

DE PARTICIPER en commission parlementaire sur le projet de loi C-16.

2. **PROJET PILOTE SUR LES SERVICES JURIDIQUES NOVATEURS**

Inf : M^{es} Catherine Ouimet et Sylvie Champagne expliquent le fonctionnement du bac-à-sable proposé.

Les membres discutent du projet pilote et des mécanismes de protection du public qui y sont prévus (application de certains règlements professionnels, assurances, etc.).

[REDACTED]

[REDACTED]

M^e Champagne ajoute que les organismes auront une reddition de comptes au Barreau pour assurer l'application des conditions.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 1^{er} avril 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels de l'intelligence artificielle sur l'exercice de la profession d'avocat et la justice en général;

CONSIDÉRANT que l'intelligence artificielle offre des avantages réels, mais soulève également des risques importants;

CONSIDÉRANT les travaux menés par le Barreau du Québec dans ces matières;

CONSIDÉRANT les possibilités d'utiliser ces outils pour favoriser l'accès à la justice;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec l'Office des professions et le ministre responsable de l'application des lois professionnelles;

D'ADOPTER les versions française et anglaise du Projet pilote sur les services juridiques novateurs.

Le Président,

La Secrétaire,

Marcel-Olivier Nadeau
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre